CRÉATION DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION STRATÉGIQUE DES TECHNOLOGIES (EDST)

AU :	Comité des ressources humaines et de la gouvernance
RÉUNION :	25 février 2014
DE :	Louis Lalande, vice-président principal des Services français Heather Conway, vice-présidente principale des Services anglais Steven Guiton, vice-président, Technologies et chef des Affaires réglementaires
DÉCISION RECHERCHÉE :	Autoriser le président-directeur général à réorganiser la gouvernance exercée par les hauts dirigeants à l'égard de la technologie et à apporter tout changement qu'il juge utile au Conseil stratégique des technologies.
PROCHAINES ÉTAPES :	Création de l'EDST; annonce des changements aux membres du CST, puis à l'ensemble du personnel
DATE :	28 janvier 2014

A0057752_1-000346

A1. CONTEXTE

- D’importants progrès technologiques transforment nos méthodes de création et de diffusion du contenu ainsi que le rapport que nous entretenons avec les Canadiens. Dans ce contexte, il importe que notre orientation stratégique en matière de technologies soit en parfaite adéquation avec les décisions prises quant à nos orientations si nous souhaitons atteindre nos objectifs d’entreprise généraux.

- Steven Guiton, vice-président, Technologies et chef des Affaires réglementaires a reçu le mandat d’examiner le rôle du Conseil stratégique des technologies (CST) pour voir s’il demeurait le forum approprié pour la gouvernance des technologies et, le cas échéant, suggérer d’autres solutions.

A0057752_2-000347

A2. ÉLÉMENTS DÉCISIONNELS CLÉS

- Autoriser le président-directeur général à réorganiser la gouvernance exercée par les hauts dirigeants à l'égard de la technologie et à apporter tout changement qu'il juge utile au Conseil stratégique des technologies.

A0057752_3-000348

A3. AVANTAGES, RÉPERCUSSIONS ET RISQUES CLÉS

- Après examen du modèle de gouvernance actuel, le président-directeur général :

  1) confiera à l'Équipe de direction stratégique des technologies (EDST), en tant que nouveau sous-comité de l'Équipe de la haute direction (EHD) créé expressément pour ce rôle, la responsabilité de la planification stratégique des technologies;

  2) redéfinira le mandat du CST.

A0057752_4-000349

A3. AVANTAGES, RÉPERCUSSIONS ET RISQUES CLÉS (SUITE)

- **Équipe de direction stratégique des technologies (EDST)**
  - Constitution
    - Trois membres de l'Équipe de la haute direction (EHD) nommément : le vice-président principal des Services français, la vice-présidente principale des Services anglais et le vice-président, Technologies et chef des Affaires réglementaires
  - Mandat
    - Définir des stratégies et des priorités technologiques pour l'ensemble de la Société qui favorisent la réalisation des objectifs opérationnels et assurent l'interopérabilité des Services français et anglais sur toutes les plateformes.
    - Approuver les projets et les initiatives technologiques d'envergure et en assurer la responsabilité.
    - Surveiller et mesurer le succès de la mise en œuvre de la stratégie en matière de technologies et rendre compte.
    - Prendre en charge le budget auparavant consacré au CST.

A0057752_5-000350

A3. AVANTAGES, RÉPERCUSSIONS ET RISQUES CLÉS (SUITE)

- **Table ronde des technologies (TRT)**
  - Le CST était la tribune responsable de la coordination et de l'examen de la mise en œuvre des projets technologiques par les quatre principaux groupes technologiques de la Société.
  - Pour consolider et poursuivre cette tâche importante, il faut maintenir en place un comité technologique voué à la coordination des projets.
  - Par conséquent, le Conseil stratégique des technologies sera rebaptisé la « Table ronde des technologies » (TRT), et son mandat sera redéfini pour porter sur le soutien à la coordination et à la mise en œuvre des projets.

A0057752_6-000351

A4. AUTRES OPTIONS ENVISAGÉES

- On a étudié la possibilité de confier la responsabilité de la stratégie à un chef de de la direction technologique (CDT), mais l'Équipe de la haute direction a rejeté ce modèle et lui a préféré l'EDST.

- L'EDST est perçue comme une solution plus propice à la participation des vice-présidents responsables des technologies, et touchés par celles-ci en aval, au développement de la stratégie en matière de technologies.

A0057752_7-000352

A5. CRITÈRES DE RÉUSSITE

- La responsabilité de la planification stratégique des technologies est assumée à l'échelon des vice-présidences.
- Les stratégies en matière de technologies sont élaborées et mises en œuvre de manière à soutenir les priorités opérationnelles de la Société.
- L'interopérabilité des Services français et anglais est accrue sur toutes les plateformes.

A0057752_8-000353

A6. RÉSOLUTION

- Que le président-directeur général soit autorisé à réorganiser la gouvernance exercée par les hauts dirigeants à l'égard de la technologie et à apporter tout changement qu'il juge utile au Conseil stratégique des technologies.

A0057752_9-000354